

## [Alternance] Un portail au service des entreprises

Dématérialiser et simplifier les inscriptions liées à l'alternance, tel est l'objectif du portail Alternance lancé en 2018 au Cnam Pays de la Loire. CV des candidats, missions des entreprises, information des tuteurs, simulation de la prise en charge des contrats en apprentissage, éléments pour établir la convention et le Cerfa... les données rassemblées au sein de cet outil partagé sont multiples. Tout est mis en œuvre pour faciliter vos recrutements.

### Comment fonctionne le portail ?

L'accès sécurisé à votre espace Entreprise permet de préciser les missions détaillées et les éléments administratifs utiles au contrat en alternance. Un système de notification a été créé pour alerter l'entreprise dès que les missions sont validées par l'équipe pédagogique ou si de nouveaux CV sont proposés au recruteur. Cet espace peut être utilisé par plusieurs interlocuteurs dans l'entreprise (RH, tuteur...). Il permet à chaque contributeur de gagner du temps.

### Quelles nouveautés pour cette rentrée ?

C'est la troisième rentrée du portail. L'outil s'étoffe de nouvelles fonctionnalités chaque année. Désormais, grâce à un simulateur de coûts, il est possible pour les contrats d'apprentissage de connaître la prise en charge de l'Opco, en fonction de la branche professionnelle. + chiffres clés rentrée 2019 ?

**Contact:** Fabienne Landré : [f.landre@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:f.landre@cnam-paysdelaloire.fr) | 06 29 79 01 71